

Conditions Définitives en date du 11 août 2010



Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Emission de 70.000.000 Euros à coupon fixe au taux de 3,875%
Au titre du Programme d'émission de Titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 2.000.000.000 d'euros

SOUCHE n° : 12
TRANCHE n° : 1

Prix d'émission : 99,839 %

Natixis

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 18 septembre 2009 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") sous le n° 09-264 en date du 18 septembre 2009 et le supplément au prospectus de base en date du 25 juin 2010 visé par l'AMF sous le n° 10-206 en date du 25 juin 2010 qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la "**Directive Prospectus**"). Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété. Le Prospectus de Base et le supplément au Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (www.aphp.fr), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1. **Emetteur :** Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
2. (i) **Souche n° :** 12
(ii) **Tranche n° :** 1
3. **Devise(s) Prévue(s) :** Euro (« EUR »)
4. **Montant Nominal Total :** EUR 70.000.000
(i) **Souche :** EUR 70.000.000
(ii) **Tranche :** EUR 70.000.000
5. **Prix d'émission :** 99,839 % du Montant Nominal Total
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** EUR 50.000
7. (i) **Date d'Emission :** 13 août 2010
(ii) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 13 août 2025
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 3,875 %
(autres détails indiqués ci-dessous)
10. **Base de Remboursement/Paiement :** Remboursement au pair
11. **Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :** Non Applicable
12. **Options :** Non Applicable

13. (i) Rang de créance : senior
(ii) Date d'autorisation d'émission : Décision du directeur général en date du 9 juillet 2010
14. Méthode de distribution : Non syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15. Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe : Applicable
- (i) Taux d'Intérêt : 3,875 % par an payable annuellement à terme échu
- (ii) Date(s) de Paiement du Coupon : 13 août de chaque année ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré « Suivant Modifié » TARGET non ajusté
- (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : Non Applicable
- (iv) Montant(s) de Coupon Brisé : Non Applicable
- (v) Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) : Exact/Exact-ICMA
- (vi) Date(s) de Détermination du Coupon (Article 4(a)) : 13 août de chaque année
- (vii) Autres dispositions relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe : Non Applicable
16. Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable : Non Applicable
17. Dispositions relatives aux Titres à Indexation Spécifique : Non Applicable
18. Dispositions relatives aux Titres Libellés en Deux Devises : Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non Applicable
20. Autre Option : Néant
21. Montant de Remboursement Final de chaque Titre : Euro 50.000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée d'Euro 50.000

22. Montant de Remboursement Anticipé :

Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(d)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 8) ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) :

Euro 50.000 par Valeur Nominale Indiquée

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- 23. Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Applicable. Titre dématérialisés au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
- 24. Place(s) Financière(s) (Article 6(g)) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement :** TARGET
- 25. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Non Applicable
- 26. Redénominations, changements de valeur nominale et de convention :** Non Applicable
- 27. Dispositions relatives à la consolidation :** Non Applicable
- 28. Masse (Article 10) :** Applicable
- Représentant de la Masse Titulaire
- Anne-Marie de Corcelles
c/o 47 quai d'Austerlitz
75013 Paris
- Représentant de la Masse Suppléant
- Thomas Léocadio
7 rue de l'Ancienne Comédie
75006 Paris
- Le Représentant ne percevra pas de rémunération.
- 29. Autres conditions définitives :** Non Applicable

PLACEMENT

- 30. Si syndiqué,**

al

- (i) Noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable
- (ii) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable
31. Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Natixis
32. Restrictions de vente supplémentaires : Non Applicable
33. Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Non Applicable

GENERALITES

34. Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) : Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et/ou l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres (Euro Medium Term Notes) de 2.000.000.000 d'euros de l'Emetteur.

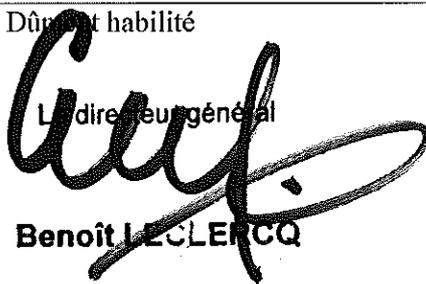
RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : _____

Dûment habilité


Le directeur général
Benoît LECLERCQ



PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Cotation : Euronext Paris
- (ii) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 13 août 2010 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Euro 10.600

2. NOTATIONS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AAA par Fitch Ratings et Standard & Poor's Rating Services.

3. NOTIFICATION

Il a été demandé à l'Autorité des marchés financiers, qui est l'autorité compétente en France pour les besoins de la Directive Prospectus, de fournir un certificat d'approbation attestant que le Prospectus de Base a été établi conformément à la Directive Prospectus.

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans la Section "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre n'y a d'intérêt significatif.

5. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 3,8894%

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0010926584

Code commun : 053044212

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme
Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear
Bank et Clearstream Banking, société
anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre
qu'Euroclear France, Euroclear Bank et
Clearstream Banking, société anonyme et
numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux
désignés pour les Titres : Dexia Banque Internationale à Luxembourg,
société anonyme
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg
Grand-duché de Luxembourg

Noms et adresses des Agents Payeurs
additionnels désignés pour les Titres (le cas
échéant) : Non Applicable